L'on connaît la situation fatigante du mineur qui parfois doit travailler sur le dos pour arracher le charbon aux parois de la mine. C'est, étendu sur le dos, que l'abbé Breuil a, dans de longues séances d'observation et d'études, relevé fidèlement en ses dessins et ses pastels, les travaux artistiques de nos grands-pères les troglodytes, qui avaient embelli le plafond de leurs grottes.

— Ainsi, dis-je à M. Breuil, pour charmer leurs loisirs nos aïeux quaternaires s'exerçaient à l'art ?...

— Mais vous n'y êtes pas, me répond-il. Ces peintures et ces dessins ne sont point le résultat d'un passe-temps. Il semble à

Une chasse à l'autruche
d'après une peinture prise dans une caverne du district de Herschel (colonie du Cap)

peu près certain que leurs auteurs avaient, en les faisant, un but déterminé : but de superstition ou de magie, selon toute vraisemblance.

Puis, tandis que me faisant admirer les œuvres du « Salon des artistes quaternaires » — je reprends mon expression, — M. Breuil me montre les débuts, l'apogée, la décadence de cet art primitif et déjà très humain, l'auteur de toutes ces reproductions m'explique comment ses pastels furent la cause de la création de l'Institut de paléontologie humaine et le but que poursuivra l'Institut.

L'Institut de paléontologie, qui aura provisoirement pour locaux ceux de l'Institut océanique, se propose de porter ses recherches sur toutes les questions pouvant intéresser l'origine de l'Homme fossile.

L'on sait qu'au grand dam de la *Lanterne*, qui voudrait croire encore à l'obscurantisme clérical, deux des professeurs du nouvel Institut sont précisément deux prêtres dont l'un est notre aimable ami l'abbé Breuil, et l'autre le docteur Obermaier, professeur de préhistoire à l'Université de Vienne.

Ayant longuement feuilleté la collection des « artistes quaternaires », mise sous mes yeux par celui qui les a découverts, j'emportais cette conviction que les hommes primitifs, auteurs de ces peintures, pour avoir vécu il y a peut-être dix mille ans, n'étaient tout de même pas si... singes que cela.

Mais je vais me faire traiter de crétin par des « primaires laïques » qui ne connaissent pas Altamira, vous pensez bien, et qui veulent à tout prix avoir parmi leurs ancêtres... un macaque.

PAUL PARSY.

PROGRAMME NAVAL

Les réformes de M. Delcassé

On connaissait l'intention de M. Delcassé d'insister auprès du Parlement pour le vote, dans le plus bref délai, du programme naval et de la loi sur le recrutement de l'armée de mer. En prévision de ce vote, le ministre de la Marine vient d'adresser, dans un rapport au président de la République, les réformes considérables qu'il envisage pour la mise en œuvre du nouveau matériel naval. C'est tout un plan de réformes, qui reçut ainsi la sanction du chef de l'Etat.

M. Delcassé se préoccupe, en premier lieu, d'améliorer le rendement des écoles d'officiers en ordonnant une révision rationnelle de leurs programmes et en développant les moyens d'instruction dont elles disposent. L'Ecole navale sera transférée à terre, mais ses navires anciens seront modernisés : le vieil aviso *Bouvet* sera remplacé par le croiseur *D'Entrecasteaux*; le transport *Duguay-Trouin*, bâtiment-école d'application des aspirants, cédera la place au croiseur-cuirassé *Jeanne-d'Arc*. L'Ecole supérieure de marine sera transformée de façon à devenir une sorte d'académie navale où se étudieront les grands problèmes de tactique et de stratégie. Pour répondre au vœu formulé lors de la discussion du budget de la marine à la Chambre, les candidats devront, avant leur entrée à l'Ecole, subir un examen « dont le cadre assez large permettra d'apprécier leur degré de culture intellectuelle et technique ».

Le corps des équipages de la flotte sera également réorganisé. Certaines spécialités seront supprimées, d'autres créées : il y aura des quartiers-maîtres, des canonniers, des torpilleurs, des fusiliers, des mécaniciens et chauffeurs, des électriciens. On exigera des sous-officiers une instruction plus solide; le grade de second maître ne pourra être conféré qu'après un examen d'aptitude.

Le rapport s'exprime ainsi, en ce qui concerne l'aviation maritime : « Il convient de rechercher les applications possibles de l'aviation à la marine. J'ai décidé, à cet effet, de coordonner les efforts des officiers qui se forment dans les écoles d'aviation militaire, et j'espère leur fournir dans quelques mois les moyens d'élucider les premiers problèmes qui s'imposent à l'attention de la marine. »

« Telles sont, conclut M. Delcassé, les réformes destinées à compléter l'œuvre de rénovation navale qui donnera à la France la marine, forte et bien entraînée, nécessaire à sa politique. »

Informations politiques

La succession de M. Berteaux

En vue de l'élection législative qui doit avoir lieu dans la première circonscription de Versailles, en remplacement de M. Berteaux, un Congrès de tous les élus de la circonscription aura lieu, dimanche prochain, à Paris, à la salle des Agriculteurs.

Le cabinet du ministre de la Guerre

Il est question, pour la direction du cabinet du nouveau ministre, du général Dalétoile, commandant la 83e brigade d'infanterie, à Châlons-sur-Marne. Rien n'est encore officiel à ce sujet.

M. Dumont voyage

M. Dumont, ministre des Travaux publics, a visité successivement toute la gorge du Rhône jusqu'à Pougny, Bellegarde et Lancrotout, pour se rendre compte sur place des divers projets d'aménagement hydro-électrique du Haut-Rhône.

La défense de l'automobile

M. Georges Berry, président du groupe parlementaire de défense de l'automobilisme, a fait convoquer les membres de ce groupe pour mercredi, à 3 heures, afin de délibérer sur la nouvelle taxe qui frappe les bensols.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Marchiennes (Nord)

Inscrits : 8 411. — Votants : 5 702

Hippolyte Debève, socialiste unifié..	2 205 voix
J.-B. Berteaux, radical	1 158
Henri Loux, soc. indépendant	988
Tison, libéral	426
Dr Rocquet, libéral	182
Couplet, libéral	500

Ballottage

Il s'agissait de remplacer M. Riches, socialiste, décédé, qui avait été élu par 3 485 voix.

Un Congrès d'instituteurs

Le préfet du Morbihan préconise la guerre à outrance contre les écoles libres

De notre correspondant particulier de Lorient :

Les instituteurs du Morbihan et les délégués des départements voisins ont tenu un Congrès à Lorient vendredi et samedi derniers.

Les membres de l'Amicale se sont réunis à la mairie et ils ont voté une adresse, demandant le monopole. De leur côté, les instituteurs qui font partie du Syndicat se sont réunis à la Bourse du travail. Ils ont d'abord rejeté le monopole et ont demandé que l'avancement de poste se fasse sur des principes d'équité pour éviter le favoritisme et ses conséquences néfastes à l'enseignement public et au personnel. Ils ont demandé une modification à la loi qui a organisé les Conseils départementaux de l'enseignement primaire, en vue de les établir sur la base prudhommale et de leur donner le droit de se prononcer souverainement sur toutes les affaires concernant les nominations, les mutations, les récompenses et la discipline.

Le Congrès a pris fin par un banquet auquel assistaient tous les inspecteurs primaires du département et les membres du corps enseignant. Des discours sectaires furent prononcés par M. le directeur de l'Ecole normale, M. Henry; par l'adjoint au maire de Lorient, M. Dizot, professeur au lycée, qui demanda le monopole de l'enseignement.

Le préfet du Morbihan, M. Roth, fit un discours encore plus agressif sur le sujet suivant : « La conscience de l'enfant. » Il déclara tout d'abord qu'il s'engageait à faire supprimer les six écoles publiques qui subsistent encore dans le Morbihan dirigées par des congréganistes ; puis, en présence du succès que remportent les écoles privées dans le département, il fit savoir que le gouvernement serait dans l'obligation de prendre des mesures plus décisives.

« Il faut saper, dit-il rageusement, toutes ces écoles qui sont contraires à nos idées ; il faut que les luttes fratricides cessent dans le département, mais au profit des écoles laïques. »

Un incident au Conseil municipal d'Arnac (Cantal)

Un conseiller municipal frappé par le percepteur

Le Conseil municipal d'Arnac, près Laroquebrou (Cantal), était réuni hier sous la présidence de M. le maire, pour dresser le budget.

M. Fesq, conseiller municipal, ayant demandé quelques éclaircissements à M. le percepteur, présent à la délibération, celui-ci s'en montra offensé. Entre lui et M. Fesq une conversation s'engagea aussitôt et prit une tournure menaçante, lorsque M. le percepteur eût demandé la somme de 10 francs pour ses frais de déplacement. M. Fesq fit alors observer que cette somme n'était pas due, puisque le percepteur reçoit une indemnité globale en fin d'année pour sa collaboration aux travaux du Conseil municipal.

Le percepteur protesta en termes irrités : vous aviez, répliqua M. Fesq, l'habitude de commander des soldats au régiment, mais ici, nous ne sommes pas à la caserne, je vous prie d'être poli.

Je n'accepte pas vos suspicions, s'écria le percepteur ; vous soupçonnez mes comptes sans motif.

Pardon, j'ai le droit de discuter le budget, et ce n'est pas vous qui m'en empêcherez, et je vous donnerai la correction que vous méritez.

Et, au même instant, le percepteur se jeta sur M. Fesq, le saisit au collet et le frappa en plein visage ; on intervint et on apaisa la querelle.

Ce regrettable incident, qui a produit une vive émotion dans la commune, aura probablement des suites judiciaires.

POUR DÉFENDRE L'AME DES ENFANTS

L'*Officiel* publie la déclaration de l'Association des familles du canton d'Andelot (Haute-Marne), le 19 mai 1911, et de l'Association des familles d'Ancemont (Meuse).

Comment le Conseil d'Etat règle la délimitation des vins de Champagne

Le Conseil d'Etat, réuni pendant six heures en assemblée générale, samedi après-midi, a discuté le projet de décret de délimitation de la Champagne viticole.

Ce projet a été transmis dimanche au ministre de l'Agriculture, qui s'en est entretenu avec le président du Conseil. Le gouvernement l'examinera mercredi matin, dans un Conseil de cabinet tenu au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Monis.

L'avis du Conseil d'Etat, que le président du Conseil s'est engagé à transformer en décret sans y rien modifier, juxtapose, en réalité, une nouvelle délimitation à celle de 1908, en protégeant par des mesures complémentaires les vins de la Champagne viticole actuelle non seulement contre les vins de l'extérieur, mais contre les vins du second territoire délimité.

La nouvelle Champagne viticole est divisée en deux zones : la première, composée du territoire actuel de la Champagne délimitée ; la seconde, des communes viticoles de l'Aube, c'est-à-dire des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, des cantons de Chavanges et de Villenaux.

Les vins récoltés dans la première zone auront droit à l'appellation « champagne » et continueront à bénéficier des mesures complémentaires établies par la loi de février 1911.

Les vins récoltés dans la seconde zone auront droit à l'appellation « champagne deuxième zone ».

Ils ne pourront pénétrer dans la première zone que sous ce titre ; et s'ils sont mélangés aux vins de la première zone, ils feront perdre à ces derniers leur appellation de « champagne » tout court. Les vins de coupage ainsi obtenus deviendront des « champagnes de seconde zone ».

Le Conseil d'Etat a, paraît-il, longuement hésité entre les appellations « Basse-Champagne », « Petite-Champagne » et « Champagne de seconde zone » pour les vins de l'Aube. Il a finalement opté pour cette dernière.

On comprend que la décision du Conseil d'Etat est très favorablement accueillie dans la Marne, où l'on envisage déjà, dans les milieux officiels, à l'occasion de la prochaine relève des troupes, une réduction sensible des forces militaires qui, depuis deux mois, occupent le vignoble.

Par contre, le mécontentement est grand dans l'Aube, d'autant plus grand que le Soissonnais continue d'être maintenu dans la Champagne première zone.

Le président du Comité de défense des vignerons de l'Aube, M. Checq, après avoir insisté sur ce point, a déclaré :

On nous gratifie d'un titre d'aumône, *Champagne de seconde zone*. Pour achever, on décrète que nos vins ne pourront être mélangés aux vins de la Marne sans les faire déchoir de leur noblesse. Ils n'entreront point dans les caves de champagne ; ils seront rangés dans la catégorie des vins communs, où ils côtoieront les vins du Midi et d'Algérie. Et Dieu sait quels mélanges sont vendus sous le nom de champagnes de seconde zone ! Il est vrai qu'il nous reste la ressource de demander, nous aussi, des mesures complémentaires. Alors, il faudra trois caves, une pour le champagne, une pour le champagne de seconde zone, une pour les vins communs. Toutes ces complications fiscales qui révolutionnent le commerce aboutiront à la seule chose que nous souhaitions maintenant : la suppression des délimitations. C'est notre dernier espoir.

Nous allons conseiller aux vignerons le calme jusqu'à la publication du décret, nous dit-il ; mais je redoute qu'ils n'attendent pas jusque-là. Je suis très inquiet.

Aujourd'hui, le quartier était consigné à Bar-sur-Aube. Des pelotons de gendarmes circulaient dans les rues. La démission de la municipalité étant devenue officielle le 26 mai dernier, une délégation a été confiée à M. Geoffroy, conservateur des hypothèques, et à deux autres fonctionnaires des finances, MM. Laurey et Millot, pour administrer la ville.

Le Comité fédéral, qui repousse absolument la division en zones, se réunira d'urgence mardi.

Le millénaire normand

Samedi ont commencé les fêtes du millénaire de Normandie. Les rues de Rouen sont sillonnées par une foule compacte de curieux qui admirent et visitent les monuments de la vieille cité normande qui a préparé une magnifique réception à ses hôtes.

L'exposition d'horticulture organisée par la Société d'horticulture dans l'ancien archevêché a été ouverte aujourd'hui ; la grande cour d'honneur a été transformée en un véritable jardin ; le long de larges avenues sablées sont disposés des massifs de fleurs de toutes sortes ou de plantes vertes les plus variées. Dans les serres on remarque spécialement la collection d'orchidées de M. de Germiny, collection qui est unique au monde.

Aujourd'hui a eu lieu également la première journée du concours hippique qui, dans le superbe décor du cours la Reine, avait attiré une assistance élégante. Cette première journée était réservée aux chevaux de classe dont un grand nombre était engagé.

Dans la soirée, une foule considérable a admiré les illuminations des principaux quartiers décorés avec beaucoup de goût.

Les « chanteurs norvégiens », qui sont au nombre de 57, sont arrivés samedi sur leur navire, en chantant avec un bel entrain un chœur qui a été très applaudi par les promeneurs. Ils ont été reçus aujourd'hui, à l'Hôtel de Ville, par M. Leblond, député-maire de Rouen. Ils sont allés ensuite, en cortège et bannières déployées, déposer une couronne à la statue de Rollon, dans le jardin de Saint-Ouen.

La majeure partie des savants et des professeurs étrangers qui viennent ici prendre part aux travaux du Congrès sont arrivés. Parmi eux on signale la présence de M. Keliojenberg, maire de Christiania.

De nombreuses attractions ont été données l'après-midi. Des régates internationales auxquelles ont pris part des Sociétés nautiques de Paris, d'Ostende, du Havre, etc., ont été suivies avec un réel intérêt. Une grande kermesse a eu lieu dans le Jardin des Plantes et avait attiré de nombreux visiteurs. La seconde journée du concours hippique, favorisée par un soleil magnifique, a obtenu un vif succès. Enfin le soir, au théâtre des Arts, une représentation très brillante a été donnée en l'honneur de Pierre et Thomas Corneille et de Casimir Delavigne. Dans les rues, des concerts populaires ont été organisés ; des concours de façades illuminées et l'embrasement des principaux monuments de la ville ont dignement clôturé cette seconde journée.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Compiègne

Les fêtes splendides qui se déroulèrent le 28 mai, à Compiègne, se renouvellent aujourd'hui. Une attraction nouvelle est ajoutée au programme : Les dames du cortège remettront aux chevaliers les récompenses qu'ils auront méritées par leur valeur.

Les grandes courses d'aéroplanes

Pour le vainqueur de Paris-Rome

Nous avons annoncé que le vainqueur de Paris-Rome avait été inscrit d'office pour la croix de la Légion d'honneur. Or, le décret qui a paru hier à l'*Officiel* était ainsi libellé :

M. Conneau (Jean-Louis-Camille), enseigne de vaisseau de 1re classe ; 12 ans 6 mois de services, dont 9 ans 9 mois à la mer : s'est distingué d'une manière exceptionnelle dans la pratique de l'aviation.

Vidart en route pour Rome

Vidart a remis à aujourd'hui la continuation de son voyage sur Rome. Il l'a remis à la demande du Comité d'organisation qui tenait à ce que rien ne distrayât la foule de la manifestation nationale qui était l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel.

Védrines ne partira que demain

Védrines, dont on avait annoncé le départ pour ce matin, n'a pas quitté l'aérodrome de Buc.

Le vainqueur de Paris-Madrid est actuellement, en train de réparer le réservoir à essence de son moteur. Il compte partir demain matin dès le lever du jour pour Nice et Rome.

Level et Kimmerling abandonnent

L'aviateur Level, arrivé dans la matinée à Dijon, était reparti pour Lyon, mais il dut atterrir à Gevrey-Chambertin, à la suite d'une panne. Il a alors déclaré qu'il abandonnait définitivement Paris-Rome-Turin.

Il pense cependant arriver à Lyon pour prendre part au meeting.

Kimmerling, qui, comme on le sait, était resté en panne à Besse-sur-Issole et a abandonné la course Paris-Rome, est rentré hier dans la matinée à Lyon et a effectué des vols très intéressants.

Les lieutenants Lucca et Hennequin

Hennequin a une quintuple cassure de la jambe droite, et, quoique ses blessures lui occasionnent une fièvre intense, on espère sauver le blessé. Le lieutenant Lucca va aussi bien que possible. Le colonel Bosch arrivera mardi pour examiner l'appareil de Lucca et attendre le lieutenant Chevreau.

Mort de deux généraux

Le général Andry

Le général Andry, commandant le 15e corps d'armée, est mort subitement dans l'après-midi d'hier à Marseille, après avoir reçu les secours de la religion.

Né aux Mollières, près de Limours, le 14 mars 1850, il avait été reçu à l'Ecole polytechnique à 17 ans ; il prit part à la guerre de 1870, à l'armée de Metz, et fut fait prisonnier au moment de la capitulation de Bazaine.

Il resta près de cinq ans en Cochinchine où il fut nommé capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur pendant l'expédition de Tunisie, en 1881, il passa à cette époque dans l'infanterie et fut envoyé au Tonkin où il fut promu officier de la Légion d'honneur. Il fut, en 1895, la campagne de Madagascar, qui lui valut les galons de lieutenant-colonel.

Colonel en 1898, général de brigade quatre ans plus tard et général de division le 22 décembre 1906, il était gouverneur de Verdun lorsqu'il fut appelé, il y a un an et demi environ, au commandement du corps d'armée de Marseille. Il comptait quarante-cinq ans de services et quatorze campagnes.

Le général Bailly

Le général Bailly, commandant la 25e brigade d'infanterie de Lons-le-Saulnier, est mort hier. Originaire de Reon-l'Etape, dans les Vosges, il allait atteindre la limite d'âge au mois d'octobre prochain.

Sorti de Saint-Cyr dans les premiers rangs, le futur général fit la campagne de 1870 et combattit à Forbach, à Resonville et à Servigny-Noisseville. Après la guerre, il servit de longues années en Algérie, aux tirailleurs algériens, avec lesquels il fit, entre autres, la campagne de l'Aurès, et aux zouaves.

Colonel en 1898, général de brigade le 8 juillet 1904, le général Bailly commandait à Lons-le-Saulnier depuis cinq ans. Il était commandeur de la Légion d'honneur et comptait dix-neuf campagnes.

EXPULSION DE RELIGIEUSES

Le commissaire spécial de Quimper, assisté de trois brigades de gendarmerie, a procédé à l'expulsion des Sœurs de Plonévez-Porzay (Finistère) qui ont aussitôt été remplacées par des institutrices laïques. A l'arrivée du commissaire spécial, le tocsin a été sonné, les habitants se sont rassemblés au bourg et ont vivement conspué les autorités chargées de cette besogne.

M. Le Flech, maire de Plonévez-Porzay ayant refusé de procéder à l'installation des institutrices laïques dans l'école publique, c'est par les soins de M. Petit, inspecteur primaire à Châteaulin qu'a eu lieu, aux frais de la commune, cette installation.

La chapelle des pénitents de Craponne-sur-Arzon

Dans une de ces dernières audiences, la Cour de Riom, par arrêt fortement motivé, a confirmé le jugement du tribunal du Puy, qui reconnaissait les droits de propriété de MM. Pierre et Jules Surrel, sur l'ancienne chapelle des Pénitents de Craponne-sur-Arzon.

Me Appleton, professeur de droit administratif à la Faculté de Lyon, plaidait pour la commune de Craponne, soutenant qu'en vertu de la loi de 1908, la commune était seule propriétaire.

Me Georges Salvy soutenait les revendications de MM. Surrel.

Art chrétien

M. Abel Fabre, poursuivant ses études d'art chrétien, publie dans le *Mois littéraire et pittoresque* de juin, un article sur les portails imagés, où il voit comme les feuillets illustrés des poèmes de pierre, que sont les cathédrales. Ces pages se recommandent à l'attention des personnes qu'intéresse l'histoire de l'art chrétien.

Le *Mois littéraire et pittoresque*, revue illustrée, 12 francs, étranger, 14 francs ; le numéro, 1 franc. Exemplaire spécimen, envoyé gratuitement sur demande à l'administration, 5, rue Bayard, Paris, VIIe.

Pour la Faculté de Beyrouth

Première liste

La souscription ouverte par le Syndicat de la Presse parisienne en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth, a produit pour sa première liste la somme de 101 200 francs.

Les souscriptions sont reçues au Syndicat de la Presse parisienne, 37, rue de Châteaudun, au Comité de l'Asie Française, 19, rue Cassette et au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

Mouvement judiciaire

Sont nommés :

Premiers présidents de Cour d'appel : à Poitiers, M. Geoffrion, président à Orléans ; à Orléans, M. Guiral, président à Poitiers ; — conseillers de Cour d'appel : à Nîmes, M. Blanc du Collet, procureur à Digne ; à Bordeaux, MM. Mayssent, procureur à Angoulême, et Desbats, substitut du procureur général près la même Cour ; — président de Chambre à la Cour de Bordeaux, M. Lancerot, conseiller à la même Cour ; — présidents de tribunal : à Bordeaux, M. Fournier, conseiller à la Cour d'appel de cette ville ; à Brest, M. Manet, vice-président à Marseille ; — vice-président du tribunal de Marseille, M. Valensi, juge au même siège ; — procureurs de la République : à Morlaix, M. Picard, procureur à Châteaulin ; à Châteaulin, M. Merlin, substitut à Saint-Brieuc ; à Thiers, M. Bourillet, substitut au Puy ; à Angoulême, M. Naud, substitut à Bordeaux ; à Cognac, M. Chabrier, juge d'instruction à Mamers ; — juges : à Arcis-sur-Aube, M. Crémieux, juge à Joigny ; à Marseille, M. Talagrand, juge à Toulon ; à Mamers, M. Sanfoin, substitut au même siège ; à Toulon, M. Peytral, ancien magistrat ; à Bordeaux, M. Fourcaud, substitut au même siège ; — substituts : à Bordeaux, M. Lamothe, substitut à Saint-Etienne ; à Saint-Girons, M. de Comte, juge à Béziers ; au Puy, M. Mathieu, juge d'instruction au même siège ; à Saint-Brieuc, M. Georgel, procureur à Thiers.

L'"Amicale de la Drôme" contre Le « Crestois »

Le Crestois, journal du Diois et de la vallée de la Drôme, vient d'être assigné devant le tribunal de Die, à la requête de l'Amicale des membres de l'enseignement primaire de la Drôme, pour y répondre au sujet d'un article qu'il avait publié, le 25 février, sur les écoles où l'on pratique la coéducation des sexes.

Réunions et Conférences

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Neuville-Vitasse, réunion annuelle de la Ligue, conférence très éloquente de Mlle d'Héricault sur l'éducation religieuse et patriotique que les mères doivent donner à leurs enfants.

Soos-en-Gohelle, Mlle d'Héricault apporte aux ligueuses le mot d'ordre du Pape sur la communion fréquente et la communion des enfants.

Nielles, magnifique réunion présidée par Mlle de Vilmarest. M. le Curé, ayant dit, dans un rapport documenté, tout le bien fait par la Ligue dans sa paroisse, donne la parole à Mlle d'Héricault qui félicite les ligueuses et leur demande de comprendre de mieux en mieux la mission de la femme à l'heure actuelle.

Echos religieux

Congrès eucharistique d'Ars

Plus de 20 évêques assisteront aux fêtes du Congrès. Le jeudi 3 août, ouverture dès la matin des travaux du Congrès et en même temps exercices particuliers pour les enfants, présidés par Mgr Odelin, vicaire général de Paris, président du Comité national. — Le vendredi 4 août, fête du bienheureux Vianney, curé d'Ars, messe pontificale par Mgr Amette, archevêque de Paris, panégyrique du Bienheureux, par Mgr Chollet, évêque de Verdun. — Le samedi 5 août, journée d'études, on y entendra des rapports très importants et de grandes conférences par des orateurs bien connus de Paris et de Lyon. — Le dimanche 6 août, clôture et grandes manifestations religieuses sous la présidence de S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims. Discours à la messe pontificale par Mgr Gauthey, archevêque métropolitain de Besançon. Le soir, procession très solennelle du Saint-Sacrement. Discours en plein air par le R. P. Lemius.

Archiconfrérie du Saint-Esprit

Lundi 5 juin, fête patronale de cette archiconfrérie, à 9 heures, sera célébrée au siège de l'Association, 30, rue Lhomond, une messe solennelle pour tous les affiliés. Après la grand'messe, allocution par le R. P. Chauffour, directeur, lecture des recommandations et salut.

Premières Communions

Avec la charmante brochure si populaire et si demandée depuis son apparition : *Pour la première Communion des tout petits* (prix, 0 fr. 05 ; port, 0 fr. 05 ; remises 7/6, 15/12, 70/50, 150/100), la Bonne Presse possède encore une magnifique plaquette de 16 pages sur beau papier, avec illustrations : *Après la première Communion*, complément indispensable de la précédente, et pouvant très avantageusement être distribuée comme un souvenir pratique et entretenir dans les âmes de nos jeunes enfants la ferveur des premiers jours (prix, 0 fr. 20 ; port, 0 fr. 05, mêmes remises que plus haut ; *pour les deux brochures* : 75 exemplaires dans 3 kilos, 130 dans 5 kilos, 260 dans 10 kilos). Demander aussi le ravissant cachet de première Communion (format 24 × 36), représent *la Vierge à l'Hostie*, cette œuvre si pieuse d'Ingres, reproduite en trois couleurs. Au-dessous de l'image, qu'entoure un cadre d'or, on a ménagé la place nécessaire pour inscrire le nom du communiant et la date mémorable. (Prix, 0 fr. 50 ; port et emballage, 0 fr. 10 ; mêmes remises que plus haut ; 75 exemplaires dans 3 kilos, 120 dans 5 kilos, 240 dans 10 kilos.)

PARIS, 5, RUE BAYARD, VIIe

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 3 juin 1911.)

Mme Vve Brothier, à Availles-Limouzine (Vienne). — Mme Regottaz, à Arbin (Savoie), mère d'un prêtre. — M. Henri-Joseph Germain, employé des chemins de fer, 46 ans, à Séez (Orne), dévoué propagateur de la bonne presse. — L. Renaux-Duclos, membre du Conseil paroissial de Saint-Gervais de Falaise, 85 ans, lecteur de la *Croix* depuis sa fondation. — Mme Lefèvre, née Joséphine Cochet, 68 ans, à Tupigny (Aisne), mère d'un prêtre.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

M. Alexandre Loiseau, président honoraire du groupe de la Jeunesse catholique d'Avallon, avec Mlle Marie Moricard.

Dernières Nouvelles

NOS AVIATEURS

En France

Nice, 5 juin. — Le lieutenant Bague est parti ce matin à 5 heures, dans la direction de la Corse.

D'autre part, on annonce que Vidart est arrivé à Rome, à 8 h. 13, heure française.

Ce matin, l'aviateur Debussy, se rendant de Douai à Roubaix, a atterri sur le champ de manœuvre de Ronchin, près de Lille. Au moment où il voulait repartir, l'appareil accrocha un arbre et se brisa. L'aviateur est indemne.

En Italie

Orbetello, 5 juin. — Vidart est parti pour Rome à 7 h. 52, acclamé par la foule. Le temps est splendide.

Parioli-Aviation, 5 juin. — Vidart est arrivé à 9 h. 12.

Gênes, 5 juin. — L'aviateur Leprince, parti de Nice à 5 heures, est arrivé à Gênes à 6 h. 47, battant le record de vitesse des précédents aviateurs. L'arrivée a été splendide ; en descendant d'environ 50 mètres, il a atterri en frôlant légèrement la palissade, mais sans causer aucun dommage à son appareil.

Les autorités l'ont vivement complimenté et la foule l'a acclamé avec enthousiasme.

Leprince déclare qu'il a fait un excellent voyage, bien que le soleil l'ait un peu incommodé ; il compte repartir promptement.

ENTRE TURCS ET GRECS

Athènes, 4 juin. — D'après les dernières nouvelles les Turcs avaient occupé pendant la nuit des positions très fortes avec l'intention d'attaquer les postes grecs. Les Turcs ouvrirent le feu contre les soldats grecs qui allaient de Tsorbamendria à Derell. Le feu dura jusqu'à 11 heures. Le lieutenant grec Gardikas qui voulut faire cesser le feu essuya la fusillade des Turcs. Quatre soldats et un caporal turcs ont été tués ; les Grecs n'ont subi aucune perte. Les Turcs tirèrent contre les maisons du village grec de Derell.

Madrid, 5 juin. — Une dépêche officielle de Juan annonce que le train-poste a déraillé près de Linarès. Il y a 14 blessés, dont 3 sont dans un état grave.

Monastir, 5 juin. — Le procureur général a été assassiné hier par un inconnu.

Monastir, 5 juin. — On fait des préparatifs grandioses pour l'arrivée du sultan, mercredi. De nombreuses délégations viennent de tout l'empire.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1911 — 43 —

Après la haine!

Cette fois encore, elle avait été se heurter à la sévérité des consignes ; les sous-ordres lui avaient barré le chemin.

L'exaspération douloureuse qui montait en elle la tenait au seuil de la révolte ; malgré les injonctions sévères qu'elle avait reçues, elle ne pouvait se décider à franchir de nouveau, pour se retirer, la porte massive, trapue, bardée de fer, encastrée dans le mur massif, par laquelle elle était entrée.

Elle se tenait roide, immobile, farouche, lorsque le directeur de la prison apparut. Celui-ci, un homme de haute taille, était drapé dans un large manteau à pèlerine et à collet de castor. A son cou était suspendu un sifflet d'argent ; un revolver sortait de sa ceinture.

Les yeux de Marfa étaient rivés sur le revolver ; il lui semblait que cette arme, un jour, serait braquée sur Iwan Iwanowitch comme lui-même avait braqué son arme sur le grand-duc Serge !

Lorsque le directeur passa près de la doctoresse, elle aperçut, à côté de lui, tout d'abord dissimulé par sa grande taille, un vieillard qui portait le costume noir des prêtres romains.

Celui-ci la regarda, et, touchant le bras du directeur, lui murmura quelques mots à l'oreille.

Le directeur se retourna vers la jeune femme.

— Vous m'attendiez peut-être...

Et elle, sans lui donner aucun titre, sans même une inclination de tête, répondit :

— Je veux voir Iwan Iwanowitch Arbrieff.

— C'est impossible. Qui êtes-vous ?

— Sa fiancée.

— Je ne puis vous accorder ce que vous me demandez...

— Ne puis-je savoir dans quel état de santé il se trouve ?

— Je ferai enquérir ; on vous laissera venir jusqu'ici après-demain.

Le directeur s'éloigna, accompagné du vieillard qui lui parlait tout bas.

Soudain, ce dernier revint en arrière et alla droit à Marfa.

Celle-ci eut un mouvement de recul ; on lui avait enseigné l'horreur des religions. Tout ministre d'un culte, pour elle, était un ennemi...

— Je suis l'oncle d'Alexandre Alexiowitch, le directeur de la prison, dit-il ; sa mère, ma sœur, est Polonaise. Je dois assister, au Perissilni Zamok, ceux de nos compatriotes qui vont partir pour la Sibérie, et je suis logé chez mon neveu. J'ai obtenu de lui, à l'instant même, la permission de voir votre fiancé. Il saura la démarche que vous avez faite pour arriver jusqu'à lui. Dois-je ajouter que vous priez pour lui ?

— Vous êtes bon, je vous remercie, mais je ne prie pas... Je ne crois et je n'espère qu'une chose : le triomphe de la révolution...

— Et que produira, à votre sens, le triomphe de la révolution ?

— Le bonheur des hommes !

— Il y a dix-neuf siècles que la question a été résolue par le Christ.

Marfa inclina le front.

— Quand j'étais tout enfant, dit-elle, j'entendais ma mère le dire à Bakounine lui-même ; et, parfois, cette idée traverse le cerveau de mon frère ; moi, je ne veux pas m'en souvenir !

— Je verrai votre fiancé, dit doucement le vieillard, qui jugea que le moment de discuter n'était pas venu...

. . . . . .

Iwan Iwanowitch était assis au bord de son étroite couchette, les yeux fixés sur le plancher. Il ne leva pas le front quand le prêtre entra, celui-ci prit la parole...

— J'ai vu celle qui doit être un jour votre femme... Elle ne peut pénétrer jusqu'à vous... Je viens de sa part.

Arbrieff secoua la tête.

L'état extraordinaire dans lequel la composition de Kramiroff l'avait mis n'était encore qu'atténué...

— Je vous remercie... prononça-t-il lentement.

Puis, se décidant à regarder le prêtre.

— Vous appartenez à l'Eglise romaine, dit-il... Je ne me souviens plus en ce moment que d'un passé très lointain, et l'un vôtres m'a fait du bien, jadis...

— Voulez-vous que je cause avec vous ?

Arbrieff fit un signe négatif en portant la main à son front.

— Vous êtes fatigué... Je comprends... Je vous laisse... Nous nous reverrons...

Et, en se retirant, le prêtre posa un livre sur une table...

Ce fut le lendemain seulement qu'Iwan vit ce livre et l'ouvrit...

Il lut d'abord :

« Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice... »

Il s'arrêta.

— Où est la justice ? Ne serait-ce pas Dieu ?... Ai-je vraiment droit à la justice ?

Et, en se posant cette question, il frissonna, car une lueur très vive se faisait en lui...

Il reprit.

« Vous serez heureux lorsqu'en mon nom l'on vous persécutera... »

On ne le persécutait pas, on le châtiait... Ce n'était pas la cause du Christ qu'il avait servie.

Il avait aimé les hommes, mais il s'était uni à ceux qui levaient la main contre leurs frères...

Il lut plus loin :

« Vous êtes le sel de la terre ! »

Avait-il été le sel qui purifie et féconde ? N'avait-il pas été le sel qui irrite et qui brûle ?...

« Supportez le mal... Aimez vos ennemis... »

— Si tous, pensait Arbrieff, pouvaient vivre ainsi ? Il n'y aurait plus ni haine ni révolutions ? Je n'ai jamais songé à ces choses en les envisageant de cette sorte... Mais, néanmoins, il me semble les connaître depuis longtemps...

Il continua, feuilletant le livre, parce que son cerveau était trop faible pour une lecture suivie :

« Celui qui aura conservé sa vie la perdra, mais celui qui aura perdu sa vie pour moi la retrouvera... »

Arbrieff médita :

J'ai voulu donner ma vie, mais je ne l'ai donnée ni au Christ ni pour le Christ... Je n'ai droit à rien... J'ai voulu donner ma vie !...

Ici, un grand tressaillement fit frémir Arbrieff de la tête aux pieds...

« Mais j'ai dû chercher à détruire une autre vie... Si j'avais fait pour le Christ ce que j'ai fait pour les foules !... mes œuvres auraient été d'essence divine et, dès lors, eussent profité aux foules... Si tous les hommes accomplissaient ce qui est écrit dans ce livre, ce serait la béatitude ! Et le Christ, je le sais, est venu l'apporter au prix de son sang... Et les hommes ont préféré souffrir... et faire souffrir les autres en même temps... le Christ souffrait et ne faisait souffrir personne...

. . . . . .

Arbrieff avait lu et compris le livre. Mais le prêtre ne revint pas, car ses compatriotes étaient arrivés au Perissilni Zamok. Et d'ailleurs son neveu ne se souciait pas qu'il retournât voir un prisonnier n'appartenant pas à la religion romaine, car lui était sans for une et avait besoin de sa place pour élever quatre enfants.

Pour de telles raisons, ce colosse redoutait tout ce qui pouvait nuire à son avancement.

. . . . . .

L'époque du jugement arriva... Iwan Iwanovitch avait, peu à peu, repris possession de lui-même.

Il put répondre aux questions de ses juges, les mêmes devant lesquels il avait déjà comparu et qui, de nouveau, avaient revêtu leurs brillants uniformes (1).

Jusque-là, il avait ignoré quel était celui que sa balle avait atteint : le grand